



# COMMUNE DE CORNAUX

## Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'adoption du plan spécial et du règlement du secteur « Marais-aux-Chevaux »

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal de Cornaux soumet à votre Autorité le dossier traitant du plan spécial du Marais aux Chevaux et son règlement.

Par votre décision vous marquerez d'un signe tangible le futur de notre commune. En effet, l'autorité exécutive communale a depuis plusieurs années soutenu et défendu ce projet de développement régional situé sur terre corbonetch.

Ce projet intégrant autant des zones réservées aux entreprises qu'une zone commerciale permettra d'accueillir de nombreuses places de travail et est créateur d'emplois pour le canton et la commune de Cornaux ce qui n'est pas sans conséquences positives pour un canton dont le taux de chômage est supérieur à la moyenne suisse.

Il y a lieu de relever que lors de l'établissement du plan directeur régional de l'Entre-2-Lacs (PDR) le projet de développement économique du Marais aux Chevaux a été reconnu comme d'intérêt régional par l'Autorité cantonale et il a été inséré comme tel dans le plan directeur cantonal. Pour précision, le canton n'a pas retenu la zone de développement prévue à Cressier, mais au vu de l'avancement du projet de Cornaux celui-ci a été pris en compte.

Les travaux menés à ce jour avec les promoteurs du projet, la commune et les divers services de l'Etat et de la Confédération ont permis de développer un partenariat de travail dans lequel chacun peut se projeter dans un avenir gagnant. En effet, le plan spécial délimite trois zones distinguées soit une première zone d'activité artisanale et industrielle, une deuxième de même nature mais réservée à des domaines d'activité stratégique (DAS) et la troisième à des commerces. Le canton est très intéressé par la deuxième zone et souhaite pouvoir la soutenir afin d'accueillir des entreprises à haute valeur ajoutée. Ainsi l'image négative de l'Entre deux Lacs, avec ses industries lourdes qui sont très visibles dans le paysage local, se verrait modifiée positivement.

Ce dossier qui a déjà été présenté lors de séances de commissions et de votre autorité pour diverses modifications légales a pu évoluer en prenant en compte les différentes interpellations, suggestions, remarques et autres qui sont parvenus en cours d'évolution et présente aujourd'hui, un document abouti qui permettra à un village en plein essor démographique de conjuguer nouveaux habitants et nouveaux emplois.

Cornaux, le 29 mai 2017

CONSEIL COMMUNAL